

## A N N E X E I

## CLASSIFICATION ET DEFINITION DES EMPLOIS

## I. — Ouvriers

*Ouvrier de 1ère catégorie :*

*Manoeuvre ordinaire* : ouvrier d'exécution simple effectuant les manipulations de matériel ou de marchandises, l'étendage des articles etc...

*Ouvriers de 2ème catégorie :*

*Visiteur (euse)* : ouvrier (ou ouvrière) chargé de l'examen des articles nettoyés ou à nettoyer; relève dans les détails les défauts éventuels.

*Trieur (euse)* : ouvrier (ou ouvrière) chargé du tri des articles à nettoyer et de leur distribution suivant leur nature.

*Platineur (euse)* : ouvrier (ou ouvrière) chargé du contrôle des articles nettoyés avant leur transfert à la section repassage.

*Aide-chauffeur de chaudière* : ouvrier aidant le chauffeur de chaudière dans son travail.

*Ouvriers de 3ème catégorie :*

*Pieur (euse)* : ouvrier (ou ouvrière) disposant les articles nettoyés et repassés suivant un pliage déterminé;

pose les étiquettes et procède à l'ensachage. Peut, éventuellement, être chargé du repassage.

*Laveur (euse)* : ouvrier (ou ouvrière) effectuant le lavage à la main ou à la machine.

*Aide-teinturier* : ouvrier aidant le teinturier dans son travail.

*Presseur (euse)* : ouvrier (ou ouvrière) sachant repasser selon les normes préétablies (utilisation de patte mouillée, etc...) des articles nettoyés.

*Repasser (euse)* : ouvrier (ou ouvrière) sachant repasser avec un fer à repasser.

#### *Ouvriers de 4ème catégorie :*

*Chauffeur de chaudière* : ouvrier responsable de la surveillance de la chaudière, de son approvisionnement en fuel et de son entretien régulier.

*Couturière* : ouvrière chargée de coudre à la main ou à la machine les vêtements décousus.

*Détacheur (euse)* : ouvrier (ou ouvrière) chargé d'identifier et d'éliminer les taches en procédant au choix du solvant à employer.

#### *Ouvriers de 5ème catégorie :*

*Conducteur de machine* : ouvrier responsable du tri du linge et de la mise en marche de la machine à nettoyer, de son approvisionnement et de sa surveillance.

*Teinturier ordinaire* : ouvrier sachant changer le bain et faire seul les grosses teintures; travaille sous la direction de l'ouvrier teinturier complet ou du chef d'entreprise.

#### *Ouvrier de 6ème catégorie :*

*Teinturier complet* : ouvrier apte à faire toutes les couleurs et les échantillonnages.

## II. — EMPLOYES

#### *Employés de 1ère catégorie :*

*Gardien* : travailleur assurant la surveillance et la garde des locaux. Doit faire preuve d'une certaine initiative en matière de sécurité.

*Préposé au nettoyage* : travailleur chargé exclusivement des travaux de nettoyage et de propreté.

#### *Employés de 2ème catégorie :*

*Convoyeur-livreur* : agent accompagnant un conducteur de véhicule à moteur, chargé de livrer les articles nettoyés aux différents magasins et de se faire remettre ceux à nettoyer. Peut être appelée à exécuter certains travaux simples, soit à l'usine, soit dans les magasins.

*Employés d'usine* : agent chargé des recherches concernant les vêtements à livrer et de leur marquage.

*Commise* : agent de magasin chargé de réceptionner les articles à nettoyer, de procéder à leur marquage et de délivrer des reçus de caisse. Livre les articles déjà nettoyés et enregistre, le cas échéant, les réclamations.

#### *Employés de 3ème catégorie :*

*Commise principale* : même définition que pour la commise mais tenant en plus une caisse. Responsable en outre de l'ouverture et de la fermeture du magasin. Doit avoir au moins deux commises sous ses ordres.

#### *Employés de 4ème catégorie :*

*Chauffeur* : agent chargé de la conduite d'un véhicule automobile, d'une camionnette ou d'une fourgonnette transportant des marchandises ou des articles nettoyés ou à nettoyer. Nettoie le véhicule et le tient en bon état de marche. Il est tenu, en prenant son service, de vérifier tous les organes indispensables à la circulation.

#### *Employés de 5ème catégorie :*

*Secrétaire dactylographe* : employé (e) sachant rédiger et dactylographier la correspondance; tient les archives et prend des initiatives dans le cadre fixé par le chef d'entreprise ou par son chef hiérarchique.

*Aide comptable* : employé aux écritures spécialisé dans la tenue des livres sous la direction et la responsabilité du comptable.

#### *Employés de 6ème catégorie :*

*Contre-maitre ou chef d'usine* : agent chargé de la surveillance et de la bonne marche de l'usine - veille à la discipline et à l'exécution des consignes de sécurité. Est placé sous les ordres directs du chef d'entreprise ou de son représentant.

#### *Employés de 7ème catégorie :*

*Comptable* : employé responsable de la tenue des livres légaux et auxiliaires nécessaires à la comptabilité générale, de la préparation du bilan de l'entreprise et, éventuellement, de la tenue de la caisse journalière. Assure, en outre, la paie des travailleurs.

#### *Employé de 8ème catégorie :*

*Sous-directeur* : fonctions définies par le chef d'entreprise.

#### *Employé de 9ème catégorie :*

*Directeur* : fonctions définies par le chef d'entreprise.

#### *Employé de 10ème catégorie :*

*Gérant* : fonctions définies par le chef d'entreprise.